



## RÈGLEMENT OFFICIEL

### HARMONY GENÈVE MARATHON FOR UNICEF 2021

#### *1. Introduction*

##### **Article 1 – Organisation**

La 16ème édition du Harmony Genève Marathon for Unicef est organisée du 1er au 30 mai 2021 par l'Association Genève Marathon (affiliée à Swiss Athletics) et OC Sport.

L'événement sur 1 mois, du 1er au 30 mai, prend la forme de challenges individuels. Le participant qui s'élance sur la distance choisie est responsable de sa préparation en amont, son organisation le jour J (y compris en cas d'abandon et les frais qui peuvent en découler), sa gestion de l'effort et son état de santé. Le participant est tenu de respecter les [consignes de l'OFSP](#) qui sont en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

##### **Article 2 – Challenges au programme**

Différents challenges, tous ouverts aux femmes et aux hommes, sont au programme de l'événement :

- Marathon
- Semi-Marathon
- 10km Run
- 10km Walking
- 10km Nordic Walking
- 5km La Genevoise #LikeAGirl by Always

Toutes les distances sont ouvertes aux athlètes en fauteuil.

## ***2. Inscriptions***

### **Article 3 – Inscriptions**

- Le Marathon est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 1 mai 2003.
- Le Semi-Marathon est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 1 mai 2004.
- Le 10km Run, le 10km Walking et le 10km Nordic Walking sont ouverts aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 1 mai 2007.
- Le 5km La Genevoise #LikeAGirl by Always est ouverte aux coureurs (hommes et femmes) licenciés et non licenciés, nés avant le 1 mai 2007.

Toute personne s'engageant sur un des challenges du Harmony Genève Marathon for Unicef devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Les participants s'inscrivent selon les disponibilités des créneaux par challenge. Un nombre maximum de coureurs par challenge est fixé par l'organisation. Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site : <http://www.harmonygenevemarathon.com/fr/>

### **Article 4 – Engagement**

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité etc.

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription et jusqu'au 30 avril 2021. Voir Article 5 pour plus de précisions.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Article 5 – Assurances**

**Individuelle accident** : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

**Domage matériel** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **Assurance annulation MUTUAIDE**

- Le participant a la possibilité de souscrire à une assurance annulation jusqu'au 30 avril 2021 sans justification aucune. L'assurance doit être souscrite au moment de l'inscription et ne peut être souscrite a posteriori.
- Le participant doit cliquer sur le lien apparent dans sa confirmation de souscription envoyée par email le jour de son inscription pour activer son assurance.

L'annulation via l'assurance MUTUAIDE engendre à titre immédiat l'annulation complète de son inscription et il ne pourra jouir des services proposés par l'organisation du Harmony Genève Marathon for Unicef quels qu'ils soient.

### **Article 6 – Annulation et modifications de l'événement**

L'organisation se réserve le droit de changer le programme des challenges jusqu'au jour de l'événement.

Si le challenge du mois de mai devait être annulé pour cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement ne sera effectué.

## ***3. Sport***

### **Article 7 – Parcours**

Le tracé de toutes les distances sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (Swiss Athletics et World Athletics). Les départs et arrivées se font au Jardin Anglais.

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur [:http://www.harmonygenevemarathon.com/fr/](http://www.harmonygenevemarathon.com/fr/)

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

### **Article 8 – Retrait des dossards**

Le participant doit choisir un créneau horaire lors de son inscription et le respecter impérativement. Un nombre maximum de personnes peut être présent par tranche de demi-heure.

La remise des dossards se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du bon de retrait fourni par l'organisation. Une personne tierce ne peut pas récupérer le dossard d'un autre concurrent.

### **Article 9 – Chronométrage**

Le temps de chaque participant sera enregistré ce qui lui permettra d'apparaître dans les classements officiels de l'événement.

Toutes réclamations peuvent être faites jusqu'à 6 mois après la date de l'événement, passé ce délai, aucune modification ne sera effectuée.

Les parcours sont mesurés officiellement et homologués pour toutes les courses et championnats en Suisse.

### **Article 10 – Temps du challenge**

Les coureurs s'inscrivent à un créneau de retrait des dossards et doivent prendre le départ de leur challenge immédiatement à la suite de celui-ci afin que leur challenge soit enregistré.

Les challenge sont ouverts jusqu'à 20h. Toutes les arrivées après 20h ne seront pas enregistrées.

### **Article 11 – Classement et catégories**

Votre temps officiel du challenge sera le temps entre votre passage sur la ligne de départ et votre passage sur la ligne d'arrivée. Le classement sera établi à l'aide de ces temps. Un classement par catégorie d'âge sera également établi. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

#### **Marathon**

- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans
  
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans

- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

### **Semi-Marathon**

- Hommes H17 : de 17 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Femmes F17 : de 17 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

### **10KM**

- Juniors garçon : de 14 à 17 ans
- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Juniors fille : de 14 à 17 ans
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

### **5km La Genevoise #LikeAGirl by Always**

- Juniors garçon : de 14 à 17 ans
  - Hommes H18 : de 18 à 29 ans
  - Hommes H30 : de 30 à 39 ans
  - Hommes H40 : de 40 à 49 ans
  - Hommes H50 : de 50 à 59 ans
  - Hommes H60 : à partir de 60 ans
- 
- Juniors fille : de 14 à 17 ans
  - Femmes F18 : de 18 à 29 ans
  - Femmes F30 : de 30 à 39 ans
  - Femmes F40 : de 40 à 49 ans
  - Femmes F50 : de 50 à 59 ans
  - Femmes F60 : à partir de 60 ans

Les prix seront déterminés à la fin de l'événement soit après le 30 mai 2021 et seront transmis par voie postale.

Les participants du Harmony Genève Marathon for Unicef, qui sont âgés de 40 ans et plus, peuvent faire partie de la série Abbott World Marathon Majors Wanda Age Group en gagnant des points de classement mondial dans notre course. Pour les points du classement mondial des groupes d'âge, votre groupe d'âge sera déterminé par votre âge au 1er mai 2021.

Plus d'informations sur la série Abbott World Marathon Majors Wanda Age Group ici : <https://www.worldmarathonmajors.com/rankings/how-it-works>

### **Article 12 – Dopage**

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)

### **Article 13 – Sécurité**

Le participant sera en autonomie sur le parcours. Aucune sécurité routière ne sera assurée par la Police et il n'y aura pas de service médical. Le parcours se déroule le long des quais uniquement sur les trottoirs et chaussées piétonnes.

### **Article 14 – Ravitaillement**

Le participant est en semi- autonomie pendant le challenge et ne recevra aucun ravitaillement de la part de l'organisateur pendant son effort. Le participant recevra des barres de céréales et

des produits Enervit à son retrait des dossards et un ravitaillement individuel à l'arrivée. Le coureur doit être préparé, quelle que soit la distance qu'il réalise et avoir le nécessaire sur lui pour subvenir à son propre ravitaillement.

#### **Article 15 – Abandon**

Tout concurrent est libre d'abandonner quand il le souhaite mais son temps ne sera pas pris en compte dans les classements officiels. Le concurrent qui abandonne doit envoyer un mail à l'organisateur ([info@genevemarathon.org](mailto:info@genevemarathon.org)) afin de le prévenir.

#### *4. Données*

#### **Article 16 – Droit à l'image**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément le Harmony Genève Marathon for Unicef (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **Article 17 – Protection des données**

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Le participant accepte que l'organisation transmette à son partenaire caritatif Unicef les contacts des participants dans le but exclusif d'assurer la sensibilisation et la promotion des programmes d'accès à l'eau potable.

#### **Article 18 – Communications de la part de l'organisateur**

Le participant autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec l'événement et avec d'autres événements sportifs organisés par l'organisateur.

#### **Article 19 – Prise d'images aériennes**

Tout participant à l'événement atteste avoir été informé que le jour de l'événement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournage. Tout participant pourra se situer lors de sa participation à l'événement à moins de 30 mètres de l'aéronef précité.

Tout participant à l'événement atteste également avoir été informé que des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès

est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.

## ***5. Conclusion***

### **Article 20 – Respect de l'environnement**

Les participants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après l'événement et d'utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.

### **Article 21 – Acceptation du règlement**

*La participation au Harmony Genève Marathon for Unicef implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.*